

SEANCE du 11 avril 2024

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 15 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 26 mars 2024 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 26 mars 2024 |

| <u>Objet de la Délibération</u> |
|---------------------------------------|
| Approbation du compte de gestion 2023 |

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 11 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougin Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Dubois Fanny (arrivée à 20h02).
Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir, Bouchot Morgan.

Absents excusés :

Absents :

Procuration : Mme Dieffenbacher Céline à M. Beluche Philippe ;

Public : Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; M. Camboni

M. Bouchot Morgan a été nommé Secrétaire de séance

Délibération n° 2024-12

APPROBATION du COMPTE de GESTION dressé par le Trésorier (Comptabilité M14 – exercice 2023)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve le compte de gestion établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2023.

VOTE : adoptée à 13 voix POUR et 2 abstentions

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Le Maire, Michaël Brun



Le secrétaire de séance, Morgan Bouchot